

2022/131

SR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU DOUBS
CANTON : BAVANS
COMMUNE : BAVANS (25550)
N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 29 /2022

Nos réf. : SR/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 22/04/2022
Reçu en préfecture le 22/04/2022
Affiché le 
ID : 025-212500482-20220413-2022DELIB29-DE

DATE DE CONVOCATION : 04/04/2022	L'an deux mil vingt-deux le treize avril à dix-neuf heures,
DATE D’AFFICHAGE : 13/04/2022	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 21 Votants : 24 Ayant donné procuration : 6 Absent excusé : 0 Absent : 0 Exclu : 0</i>	<i>Étaient présents :</i> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, CONDET Jean-Pierre, GATSCHINE Jean, VEDRINE Sandrine, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, DEVAUX Cloé, MANIAS Marcel, MORENO Christine, DURY Bernard, ATAR Nathalie, FRANÇOIS Claudine. <i>Étaient représentés :</i> URAS Michaël, REBOUH Mehdi, WETZEL Brigitte, TRAVERSIER Agnès, BEDEZ Christian, PLANÇON Aurélie.
OBJET : <i>Subvention à l’Association de Gestion des Actions Socioculturelles (AGASC) de Bavans</i>	<i>Procurations données :</i> URAS Michaël a donné procuration à MARTINO Jean-Luc, REBOUH Mehdi a donné procuration à BUSSON Christine, WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick, TRAVERSIER Agnès a donné procuration à DURY Bernard, BEDEZ Christian a donné procuration à ATAR Nathalie, PLANÇON Aurélie a donné procuration à FRANÇOIS Claudine.
RÉSULTAT DU VOTE : <i>- Pour : 24 - Contre : 0 - Abstention : 0</i>	Agnès ISSLER est nommée secrétaire de séance.

Ne prennent pas part à la délibération sur cette question : M. Jean-Pierre LOUYS, Mme Mylène MANGE et Mme Cloé DEVAUX, membres élus représentés à l’AGASC.

Le Conseil Municipal, **par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention,** alloue une subvention de 115 000 € à l’Association de Gestion des Actions Socioculturelles (AGASC) de Bavans pour l’année 2022.

Fait et délibéré à Bavans, le 13/04/2022
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

La Maire,
Sophie RADREAU

